

LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL

Barumini (Italie)

N° 833

Identification

<i>Bien proposé</i>	Su Nuraxi de Barumini
<i>Lieu</i>	Cagliari, Sardaigne
<i>Etat Partie</i>	Italie
<i>Date</i>	19 juillet 1996

Justification émanant de l'Etat Partie

Edifié à l'Age du bronze et utilisé pendant une longue période, le complexe de Barumini constitue un exemple exceptionnel de la culture des *nuraghes*. Bien qu'ils soient uniques (on les trouve seulement en Sardaigne), les *nuraghi* comptent parmi les témoignages les plus significatifs de la culture préhistorique du bassin méditerranéen.

[Note : L'Etat Partie ne soumet pas de propositions relatives aux critères selon lesquels le bien doit être inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial dans le dossier de proposition d'inscription. Toutefois, la liste indicative de l'Italie envoyée au Centre du Patrimoine mondial de l'UNESCO le 28 juin 1996 mentionne les critères iii, iv, v et vi.]

Catégorie de bien

En termes de catégorie de biens, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du Patrimoine mondial de 1972, Su Nuraxi de Barumini est un *site*.

Histoire et Description

Histoire

Durant l'Age du bronze intermédiaire et tardif (environ de 1500 à 800 av. J.-C.), un type d'architecture unique se développe en Sardaigne : des tours défensives circulaires en forme de cônes tronqués, construites en pierre de taille et dotées de salles intérieures voûtées en encorbellement. Certaines, comme à Barumini, se trouvent à l'intérieur d'enceintes composées de tours reliées par des murs massifs. Des villages aux petites maisons circulaires s'établissent alors autour de ces entités majeures.

La datation précise de la période de construction des *nuraghes* en Sardaigne fait toujours l'objet d'un

débat entre spécialistes ; en effet, les dates obtenues par le carbone 14 et par la stratigraphie archéologique conventionnelle ne correspondent pas. L'influence des tombes mycéniennes ou *tholos*, visible dans la couverture en encorbellement, semble conforter la date la plus récente. Pour la tour centrale de Barumini, la fin du 2ème millénaire avant J.-C. est la date généralement retenue.

Les structures défensives centrales semblent avoir été construites par des familles ou des clans isolés. Au fur et à mesure de l'évolution plus complexe et plus hiérarchisée de la société sarde, les tours isolées se voient ajouter des structures complémentaires, pour des raisons tant sociales que défensives.

Les plus importants travaux d'extension et de développement des dispositifs de défense à Barumini remontent au début de l'Age du fer (10ème au 8ème siècle avant J.-C.), époque des invasions carthaginoises en Sardaigne. L'emplacement des grands établissements nuragiques de ce type est significatif : en effet, cette partie de la côte, ainsi que la vaste plaine côtière de la partie est de l'île (où se situe Su Nuraxi) étaient particulièrement exposées aux attaques venant de la mer. A cette époque, les défenses de Barumini et d'autres sites sont renforcées et les villages sont regroupés autour des défenses centrales par mesure de protection. Ces derniers deviennent en réalité de petits établissements urbains dotés de leurs propres artisans.

Au cours du 7ème siècle avant J.-C., Su Nuraxi est dévasté par les Carthaginois et son système de défense s'en trouve affaibli. Cependant, l'établissement survit et les habitations sont reconstruites dans un style différent. Au 2ème siècle avant J.-C., après la conquête de l'île par les Romains, la plupart des *nuraghes* sont délaissés. Des fouilles ont néanmoins démontré que Su Nuraxi avait été habité jusqu'au 3ème siècle après J.-C.

Description

La principale (et la plus ancienne) caractéristique de Su Nuraxi réside dans sa tour centrale massive, ou donjon, bâtie à partir de grandes pierres de taille, sans mortier (construction en pierre sèche). Elle comporte trois salles situées chacune à un niveau différent et reliées par un escalier en spirale, la troisième n'étant que fragmentaire. Les plafonds des salles sont en encorbellement. A l'origine, l'ensemble s'élevait probablement à une hauteur minimale de 18,5 mètres.

Les quatre tours ajoutées ultérieurement sont reliées par un mur de pierre massif. Sur la façade sud-est, une porte étroite du rez-de-chaussée permet d'accéder à la cour qu'elles forment. Par la suite, l'accès sera condamné et, pour pénétrer dans la citadelle, il faudra recourir à une échelle ou à un autre dispositif contrôlé de l'intérieur.

Ces murs sont à leur tour développés et renforcés : à la même époque, on construit une deuxième enceinte renfermant les quartiers d'habitation bâtis entre-

temps autour du donjon. De taille modeste pour la plupart, ces structures circulaires en pierre consistent en une pièce unique ; une seule fait exception : plus grande, mesurant 7 mètres de diamètre, un banc court le long de l'intérieur de ses murs. Il s'agirait d'une salle de conseil associée à une certaine forme de gestion urbaine.

Après la dévastation de l'établissement et le démantèlement du système de défense par les Carthaginois, de nouvelles maisons sortent de terre. De forme différente, elles sont bâties à partir de pierres plus petites et comportent plusieurs pièces de taille modeste. En plusieurs endroits, elles jouxtent ou recouvrent les défenses antérieures.

Gestion et Protection

Statut juridique

Le site archéologique est la propriété de l'Etat italien depuis 1972. Sa protection est assurée conformément aux dispositions de la loi fondamentale sur les monuments antiques italiens (loi N° 1089 du 1er juin 1939). Selon cette loi, toute intervention sur le site ou le monument protégé défini doit être avalisée par la Soprintendenza Archeologica per le Provincie di Cagliari e Oristano, bureau régional du Ministère des biens culturels et de l'environnement. Selon les dispositions de la loi N° 1497/39, le site bénéficie également d'une protection supplémentaire de par l'intérêt naturel qu'il présente.

La zone entourant le site archéologique est une zone de protection définie dans le Plan d'urbanisme de la Commune de Barumini qui est actuellement dans sa phase finale d'approbation.

Gestion

Le site archéologique est géré par la Soprintendenza Archeologica per le Provincie di Cagliari e Oristano. Elle travaille avec une coopérative locale qui organise des visites guidées du site accessible uniquement sous la conduite de guides. Cette coopérative a installé un centre d'accueil permanent des visiteurs dans le couvent des Capucins du village voisin où sont vendus des guides, vidéocassettes et CD-Rom.

Conservation et Authenticité

Historique de la conservation

Jusqu'en 1940, les seuls vestiges visibles à Barumini ne sont que fragmentaires et ne représentent, vraisemblablement, que les fondations d'une structure située sur une colline naturelle, laquelle aurait été pillée pour ses matériaux de construction. Il faut attendre le déchaînement de pluies torrentielles pour découvrir l'ampleur des vestiges et pour que le site soit reconnu.

L'archéologue italien Giovanni Lilliu entreprend des fouilles exploratoires à l'époque de la découverte du

site. Et de 1951 à 1956, il se rend de nouveau sur place pour effectuer des fouilles sur l'ensemble du site.

Depuis l'ouverture du site au public, on a procédé à des travaux sporadiques d'entretien et de conservation. Toutefois, une vaste campagne a eu lieu de 1990 à 1994 : renforcement du bastion quadrilobé et des habitations dans les secteurs est et sud-est, installation d'escaliers internes et externes ainsi que d'une plate-forme supérieure pour accéder à la tour centrale, pose d'une clôture entourant l'ensemble du site archéologique, aménagement d'une barrière de protection électronique autour du monument, utilisation de caméras en circuit fermé et mise en place d'un éclairage artificiel à l'intérieur de la structure principale.

Les fonds nécessaires au financement de ces travaux proviennent du budget ordinaire de la Soprintendenza et sont largement complétés par la Cassa per il Mezzogiorno (agence pour le développement de l'Italie méridionale).

Un projet de construction d'un centre d'interprétation des données dans l'enceinte du site archéologique est en cours de préparation. Il sera financé par le gouvernement régional de Sardaigne et l'Union européenne.

Authenticité

Le degré d'authenticité du monument est très élevé. Les interventions impliquant l'utilisation de matériaux modernes, comme le béton armé, le métal et le bois sont minimales et discrètes. Elles ne nuisent donc pas à l'authenticité ou à l'aspect des vestiges archéologiques.

Evaluation

Action de l'ICOMOS

Une mission d'expert de l'ICOMOS s'est rendue à Su Nuraxi en février 1996. L'ICOMOS a également consulté l'éminent expert britannique spécialiste de la protohistoire européenne.

Caractéristiques

Le site archéologique de Su Nuraxi à Barumini constitue l'exemple le plus complet et le mieux préservé de ces complexes de défense préhistoriques uniques que sont les *nuraghes*. Spécifiques à la Sardaigne, ces monuments n'en démontrent pas moins une adaptation exceptionnelle des matériaux à des fins défensives à une période particulièrement précoce du développement humain.

Analyse comparative

Les *nuraghes* se trouvent uniquement en Sardaigne. Les seules structures préhistoriques comparables sont les brochs situés dans le nord et l'ouest de l'Ecosse, ainsi que dans les îles. Au vu des différences d'ordre

géographique et chronologique qui caractérisent ces deux types de monument, l'ICOMOS n'estime pas opportun d'émettre un jugement fondé sur la comparaison des deux monuments. Leur édification correspond à des situations politique et sociale comparables mais totalement indépendantes l'une de l'autre et éloignées dans le temps par plusieurs siècles.

Recommandation

Que ce bien soit inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial sur la base des *critères iii et iv* :

Les *nuraghes* de Sardaigne, dont Su Nuraxi est l'exemple le plus important, constituent une réponse exceptionnelle à des conditions politiques et sociales particulières ; ils mettent en lumière l'utilisation imaginative et novatrice des matériaux et techniques à la disposition d'une communauté insulaire préhistorique.

ICOMOS, septembre 1997



Barumini :
Vue aérienne /
Aerial view



Barumini :
Le nuraghe et une partie du village /
The nuraghe and part of the village